

Essence de cèdre
L-F-T-N
Attention

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Ref. n°	: 107 186
Nom commercial	: Essence de cèdre
Identification de la société	: JEULIN SA T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: 01 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : Xi; R38

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)
Classe de danger et code de catégorie

• Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)

Etiquetage

• Pictogramme(s) de danger



• Mention d'avertissement	: Attention
• Mention de danger	: H315 : Provoque une irritation cutanée.
• Conseils de prudence	
- Généraux	: P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- Prévention	: P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention	: P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	Classification
huile de bois de cèdre	: 100 %	8000-27-9	-----	-----	Xi; R38 ----- Skin Irrit. 2 (H315)

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 5

Révision nr : 0

Date : 21 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Essence de cèdre

L-F-T-N

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prévention | : Conserver à l'écart de : Agents oxydants. Comburants. |
| Moyens d'extinction | |
| - Adéquats | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. |
| Risques particuliers | : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Combustible.
La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. |
| Protection contre l'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Procédures spéciales | : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures techniques | : Evacuer et restreindre l'accès. |
| Précautions individuelles | : Ne pas respirer les vapeurs. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. |
| Précautions pour l'environnement | : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. |
| Mesures après fuite / épandage | : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039, absorbant pour liquides JEULIN réf. 150 027). Rincer/diluer le résidu à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions lors du maniement et de l'entreposage | : Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables. |
| Manipulation | : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. |
| Stockage | : Conserver à l'écart de : Agents oxydants. Comburant.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C) |

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

Essence de cèdre

L-F-T-N

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

- Protection respiratoire

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

- Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

- Autres

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols.

Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Nom chimique

: Essence de cèdre ; Huile de bois de cèdre

Etat physique

: Liquide visqueux.

Couleur

: Incolore.

Odeur

: Inodore.

pH

: Aucune donnée disponible.

Poids moléculaire

: Non applicable.

Point de fusion [°C]

: Aucune donnée disponible.

T°d'ébullition initiale [°C]

: Aucune donnée disponible.

Densité

: Aucune donnée disponible.

Pression de vapeur [hPa]

: Aucune donnée disponible.

Solubilité dans

: Aucune donnée disponible.

Point d'éclair [°C]

: 113

Temp. d'autoinflammation [°C]

: Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité

Limites d'explosivité inférieures [%] : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité supérieures [%] : Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter

: Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...)

Polymerisation dangereuse

: Ne se produira pas.

Propriétés dangereuses

: Combustible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- Inhalation

: Peut être nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

Essence de cèdre

L-F-T-N

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Cutanée	: Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Irritant pour la peau.
- Oculaire	: Peut être irritant pour les yeux.
- Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
- Autre	: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: > 5000
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: > 5000
Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin)	: Irritant pour la peau.
Irritation des yeux (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	
- Autre	: Le produit ne semble pas présenter de risque chronique.
Autres informations toxicologiques	: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Procédures d'élimination des déchets	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale	: Non réglementé.
----------------------	-------------------



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 5

Révision nr : 0

Date : 21 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Essence de cèdre

L-F-T-N

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres : Aucun(e).

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase(s) R : R38 : Irritant pour la peau.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

[Fin du document](#)

Jeulin

Règlement CE 1907/2006

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr